



RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

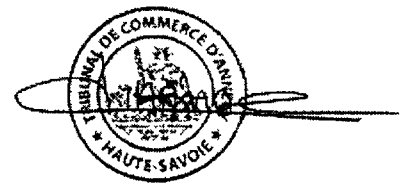
Numéro de gestion : 2011 B 00324  
Numéro SIREN : 530 614 700  
Nom ou dénomination : EUREX ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2016 sous le numéro de dépôt A2016/008177

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
ANNECY

**Dénomination :** EUREX ASSOCIES  
**Adresse :** 3 rue du Champ de la Vigne 74600 Seynod -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2011B00324  
**n° d'identification :** 530 614 700  
**n° de dépôt :** A2016/008177  
**Date du dépôt :** 24/11/2016

**Pièce :** Rapport du commissaire aux apports du 16/11/2016 sur les apports en nature effectués par la société BM CONSEIL, M Emmanuel GRY, M Emmanuel LAURELLI et M Fabrice Charles DURAFFOURG, associés de EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE à EUREX ASSOCIES.



656031

ENCE DE SAINT-ETIENNE

ège social  
clos du Golf  
rue Saint-Simon  
000 Saint-Etienne

04.77.42.81.42

NCE DE MONTROND-LES-BAINS

esse secondaire  
av. de la Route Bleue  
10 Montrond-L es-Bains

04.26.78.05.26

inq implantations .

Saint-Etienne  
Montrond-les-Bains  
Saint-Germain-Laval  
Roanne  
Marcigny

SARL unipersonnelle  
au capital de 400 000 €  
S St Etienne B 524 144 029 00013

## EUREX ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 1 909 400 €

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne  
SEYNOD (74 600)

530 614 700 RCS ANNECY

**Rapport du Commissaire aux apports sur les apports en nature effectués par la société BM CONSEIL, Monsieur Emmanuel GRY, Monsieur Emmanuel LAURELLI et Monsieur Fabrice Charles DURAFFOURG, associés de la société EUREX – COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE à la société EUREX ASSOCIES**

## **EUREX ASSOCIES**

Société par actions simplifiée au capital de 1 909 400 €

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne  
SEYNOD (74 600)

530 614 700 RCS ANNECY

### **Rapport du Commissaire aux apports sur les apports en nature effectués par la société BM CONSEIL, Monsieur Emmanuel GRY, Monsieur Emmanuel LAURELLI et Monsieur Fabrice Charles DURAFFOURG, associés de la société EUREX – COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE à la société EUREX ASSOCIES**

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'ordonnance N°16OP1634 du Président du Tribunal de Commerce d'Annecy en date du 2 novembre 2016, dans le cadre de l'opération d'apport en nature d'actions de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE à la société EUREX ASSOCIES, nous avons établi un rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le traité d'apport en nature signé par les représentants des sociétés concernées en date du 21 octobre 2016. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

# Sommaire

<b>I – Présentation de l’opération envisagée et description des apports.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Contexte de l’opération .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Présentation des parties concernées par l’opération.....</b>	<b>3</b>
1.2.1 EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE : société dont les titres sont apportés.....	3
1.2.2 Société et personnes physiques apporteuses.....	4
1.2.2.1 La société BM CONSEIL.....	4
1.2.2.2 Monsieur GRY.....	4
1.2.2.3 Monsieur LAURELLI.....	4
1.2.2.4 Monsieur DURAFFOURG.....	4
1.2.3 EUREX ASSOCIES : société bénéficiaire de l’apport .....	5
<b>1.3 Description de l’opération .....</b>	<b>5</b>
1.3.1 Caractéristiques essentielles de l’apport.....	5
1.3.2 Conditions suspensives.....	6
1.3.3 Rémunération des apports.....	6
1.3.4 Avantages particuliers stipulés.....	6
<b>1.4 Présentation des apports .....</b>	<b>6</b>
1.4.1 Méthode d’évaluation retenue .....	6
1.4.2 Description des apports .....	7
<b>II – Diligences et appréciation de la valeur des apports.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports.....</b>	<b>8</b>
<b>2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports .....</b>	<b>8</b>
<b>2.3 Réalité des apports .....</b>	<b>8</b>
<b>2.4 Appréciation de la valeur des apports.....</b>	<b>8</b>
<b>2.5 Appréciation des avantages particuliers .....</b>	<b>8</b>
<b>III – Conclusion.....</b>	<b>9</b>

# **I – Présentation de l'opération envisagée et description des apports**

## **1.1 Contexte de l'opération**

L'objectif de l'opération est d'effectuer une augmentation de la participation de la société EUREX ASSOCIES dans la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et d'intégrer la société BM CONSEIL, Monsieur Emmanuel GRY, Monsieur Emmanuel LAURELLI et Monsieur Fabrice Charles DURAFFOURG, associés de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE à la société EUREX ASSOCIES.

## **1.2 Présentation des parties concernées par l'opération**

### **1.2.1 EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE : société dont les titres sont apportés**

La société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est une société par actions simplifiée au capital de 5 881 833,66 €, dont le siège social est à SEYNOD (74600), 3 Rue du Champ de la Vigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 417 626 280.

La Société Bénéficiaire a pour objet social exclusif l'activité comptable, à travers l'expertise comptable et le commissariat aux comptes notamment.

Son capital s'élève à 5 881 833,66 €, divisé en 210 894 actions d'une valeur nominale de 27,89 € chacune.

Les apporteurs sont chacun, propriétaires d'actions de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE :

- BM CONSEIL SARL détient 1 495 actions,
- M. GRY détient 3 032 actions,
- M. LAURELLI détient 1 771 actions,
- M. DURAFFOURG détient 8 124 actions.

Les apporteurs acceptent d'apporter de manière indépendante et coupon attaché à la date de signature des présentes, avec tous les droits attachés, une partie des actions qu'ils détiennent en pleine et entière propriété dans le capital de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE :

- BM CONSEIL SARL apportera 209 actions sur les 1 495 actions qu'elle détient,
- M. GRY apportera 209 actions sur les 3 032 actions qu'il détient,
- M. LAURELLI apportera 209 actions sur les 1 771 actions qu'il détient,
- M. DURAFFOURG apportera 209 actions sur les 8 124 actions qu'il détient.

## **1.2.2 Société et personnes physiques apportées**

### **1.2.2.1 La société BM CONSEIL**

La société BM CONSEIL est propriétaire de 1 495 actions de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE. Ces actions dont les 209 actions présentement apportées sont la propriété de l'apportée pour les avoir reçu en totalité, par attribution d'actions qui lui a été faite en contrepartie des apports en numéraire qu'elle a effectués et intégralement libérés depuis cette date suite à des augmentations de capital au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2009.

### **1.2.2.2 Monsieur GRY**

M. GRY est propriétaire de 209 actions de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE présentement apportées pour en avoir pris 32 parmi les 1 000 actions reçues en contrepartie de l'apport en numéraire qu'il a effectué et intégralement libéré suite à l'augmentation du capital social de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE le 31 décembre 2007 et pris 177 parmi les 2 000 actions reçues en contrepartie de l'apport en numéraire qu'il a effectué et intégralement libéré suite à l'augmentation du capital social de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE le 31 décembre 2008.

### **1.2.2.3 Monsieur LAURELLI**

M. LAURELLI est propriétaire plein et entier de 1 771 actions de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE. Ces actions dont les 209 actions présentement apportées sont la propriété de l'apporteur pour les avoir reçu en totalité, lors de l'augmentation du capital social de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE le 14 décembre 2012 en contrepartie de l'apport en nature de 150 actions de la société CABINET LAURELLI Groupe EUREX.

### **1.2.2.4 Monsieur DURAFFOURG**

M. DURAFFOURG est propriétaire plein et entier des 209 actions de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE présentement apportées pour les avoir pris parmi les 8 124 actions reçues en contrepartie de l'apport en nature qu'il a effectué suite à l'augmentation du capital social de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE le 21 mars 2014.

### **1.2.3 EUREX ASSOCIES : société bénéficiaire de l'apport**

La société SAS EUREX ASSOCIES est une société par actions simplifiée au capital de 1 909 400 €, dont le siège social est à SEYNOD (74600), 3 Rue du Champ de la Vigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 530 614 700.

La Société Bénéficiaire a pour objet social l'activité comptable, à travers l'expertise comptable et le commissariat aux comptes notamment.

Son capital s'élève 1 909 400 €, divisé en 19 094 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune.

## **1.3 Description de l'opération**

### **1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport**

Les modalités essentielles de l'apport sont exposées dans le traité d'apport du 21 octobre 2016.

La société BM CONSEIL, Monsieur Emmanuel GRY, Monsieur Emmanuel LAURELLI et Monsieur Fabrice Charles DURAFFOURG font apport à la société SAS EUREX ASSOCIES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de la pleine propriété de 209 actions chacun de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

Les apporteurs attestent chacun pour leur personne :

- que la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE a émis des actions uniquement de même catégorie à vote simple,
- que les titres objets du présent apport sont entièrement libérés,
- qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure d'incapacité, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire,
- qu'en tant qu'apporteurs, ils ne cherchent pas par la présente convention à se soustraire frauduleusement aux droits de leurs créanciers,
- qu'ils n'ont consenti aucun nantissement ni mise en garantie quelconque sur les titres objets du présent apport,
- qu'ils n'en commettront pas, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la société EUREX ASSOCIES.
- qu'ils sont experts-comptables régulièrement inscrits à l'ordre régional compétent et qu'ils n'encourent aucune procédure disciplinaire à ce jour,
- qu'ils sont les propriétaires pleins et entiers de la totalité des dits titres et en ont pleine jouissance,
- avoir lu également les statuts de la société EUREX ASSOCIES et notamment les clauses de préemption et d'agrément, en reconnaître les termes et conditions sans aucune restriction.

Par ailleurs, l'entrée en jouissance de ces titres ne sera effective qu'un jour franc après la date de l'assemblée générale de la société EUREX ASSOCIES approuvant le présent apport. La société EUREX ASSOCIES pourra alors percevoir tout dividende qui sera attribué par l'assemblée générale de la société à partir de cette date, quelle que soit l'origine, compte de résultat, primes, réserves, reports à nouveau, ou la date de mise en paiement, dans la limite des lois et règlements impératifs.

La non réalisation d'un apport quelle qu'en soit le motif ou la cause, n'entraînera pas la nullité du présent contrat qui continuera à courir entre les signataires restant.

### **1.3.2 Conditions suspensives**

Les apports qui précèdent ainsi que les modalités de leur rémunération ne deviendront définitifs qu'au jour de leur vérification et approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EUREX ASSOCIES qui statuera au vu d'un rapport établi par un commissaire aux apports.

À défaut de ces vérifications et approbations ou à défaut d'agrément de la qualité d'associé d'un apporteur par la société EUREX ASSOCIES, dans un délai de six mois, à compter de ce jour, le présent contrat sera considéré comme nul et non avenue en considération de l'apporteur dénommé, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

Il en sera de même en cas de défaut d'agrément de la société EUREX ASSOCIES auprès de la société dont les titres sont apportés.

### **1.3.3 Rémunération des apports**

En rémunération de l'apport effectué, les apporteurs bénéficieront chacun de 88 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 172,16 € de la société EUREX ASSOCIES, soit une augmentation de capital de 35 200 € et une prime d'apport de 25 400,32 €.

### **1.3.4 Avantages particuliers stipulés**

Il n'y a pas d'avantage particulier.

## **1.4 Présentation des apports**

### **1.4.1 Méthode d'évaluation retenue**

Les sociétés EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et EUREX ASSOCIES sont valorisées sur la base des comptes annuels du dernier exercice clos à savoir le 30 septembre 2015.

La valeur de l'action EUREX ASSOCIES est fixée à 172,16 €.

L'apport de chaque action de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est valorisé à la somme de 72,64 € chacune.

La méthode de calcul de valorisation des titres de sociétés retenue est celle d'usage dans la profession, à savoir le montant de l'actif net réévalué :

- Ajout du montant des capitaux propres apparaissant au bilan de la société et correspondant aux droits des actionnaires, diminué le cas échéant des distributions à intervenir et arrêtées sur l'exercice suivant,
- Ajout par revalorisation du fond de clientèle civile sur la base suivante :
  - o Ajout du chiffre d'affaires annuel de la société,
  - o Déduction de la valeur nette comptable des fonds de clientèle civile apparaissant au bilan de la société en rapport,
- Ajout par revalorisation des titres de participation relatifs à des filiales d'exploitation:
  - o Ajout de la valeur de cession des titres selon la méthode retenue au présent article,
  - o Déduction de la valeur nette comptable des titres correspondant apparaissant au bilan de la société en rapport,

L'évaluation des holdings est fixée ainsi :

- dans un premier temps, on procède en consolidant la valeur de chaque filiale (valeur déterminée comme ci-dessus) et ceci niveau par niveau de participation.
- Cette valeur ainsi déterminée fait l'objet d'un abattement de 20 % qui n'est pratiqué qu'une seule fois à la valeur des titres du holding faisant l'objet d'une cession. L'abattement de 20 % n'affecte pas les filiales opérationnelles qui détiennent des participations dans d'autres filiales du Groupe.

Il en ressort donc une parité de dix-neuf (19) actions EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE pour huit (8) actions EUREX ASSOCIES.

#### **1.4.2 Description des apports**

La société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est valorisée à 14 967 345 €, pour 206 056 actions, soit 72,64 € chacune.

La société EUREX ASSOCIES est valorisée à 2 865 890 €, pour 16 647 actions, soit 172,16 € chacune.

Les actions apportées, soit un total de 836 actions (209 actions par apporteurs), sont retenues pour une valeur globale de 60 600,32 €.

En échange, les apporteurs recevront un total de 352 actions de la société EUREX ASSOCIES (88 actions par apporteurs) valorisées à 60 600,32 €.

## **II – Diligences et appréciation de la valeur des apports**

### **2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour apprécier la valeur des apports et nous nous sommes fait communiquer tous documents financiers, contrats, calculs et justificatifs de nature à nous éclairer, afin :

- de vérifier la réalité et la propriété des actifs transférés,
- d'effectuer une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble,
- de s'assurer, jusqu'à la date de ce rapport que les événements postérieurs à la date d'effet des apports n'étaient pas susceptible de remettre en cause l'évaluation retenue.

Pour nous permettre d'apprécier la valeur des apports, nous avons notamment effectué les diligences spécifiques suivantes :

- Nous avons analysé les comptes annuels des deux derniers exercices clos des sociétés EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et EUREX ASSOCIES.
- Nous avons analysé le choix des méthodes d'évaluation retenues et écartées pour appréhender la valeur des sociétés EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et EUREX ASSOCIES.
- Enfin, nous avons demandé à la direction de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE de nous adresser une lettre d'affirmation nous confirmant qu'il n'existait aucun élément significatif pouvant remettre en cause la valeur des apports.

### **2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports**

La méthode de valorisation des apports est conforme à l'usage de la profession et n'appelle pas de notre part de commentaire.

### **2.3 Réalité des apports**

Nous sommes assurés que l'apporteur est propriétaire des titres apportés.

### **2.4 Appréciation de la valeur des apports**

La méthode décrite dans le contrat d'apport a été correctement appliquée à la valorisation de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

### **2.5 Appréciation des avantages particuliers**

Il n'y a pas d'avantage particulier.

### **III – Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports en nature des actions de la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE s'élevant à 60 600,32 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société EUREX ASSOCIES de 35 200 €, augmenté de la prime d'apport de 25 400,32 €.

Fait à Saint Etienne, le 16 novembre 2016

Le Commissaire aux Comptes

**ECOMEX**

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

**E.MORON**

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon